

CONTEXTE

Depuis juin 2021, une recrudescence des affrontements entre gangs a causé une situation d'insécurité généralisée dans plusieurs communes de la Zone métropolitaine de Port-au-Prince et le déplacement de dizaines de milliers de personnes. Cette insécurité, accrue depuis l'assassinat du Président Jovenel Moïse en juillet 2021, aggrave la crise économique et politique qui continue d'affecter Haïti. La Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) et la Matrice de suivi des déplacements (DTM) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont estimé 47 129 nouveaux déplacements individuels dans la Zone métropolitaine entre le 23 avril et le 23 août 2022. Au 31 août 2022, 66 211 personnes (15 492 ménages) restent déplacées au sein de 160 communautés hôtes/quartiers dans la ZMPP. Les violences observées dans la capitale ont également engendré le déplacement de nombreuses personnes vers les régions du sud d'Haïti : la DGPC et la DTM ont identifié 9 252 personnes dans les départements du Sud et de Grand'Anse ayant fui l'insécurité à Port-au-Prince.

Par ailleurs, le 14 août 2021 un séisme d'épicentre d'environ 13 km au sud-est de Petit-Troude-Nippes a frappé les départements des Nippes, du Sud et de la Grand'Anse. Ce séisme a causé la mort de 2 246 personnes, ainsi que la destruction ou des dommages importants à plus de 115 000 maisons, affectant ainsi au moins 800 000 personnes. La DTM et la DGPC estiment que 13 657 PDI vivant parmi 51 communautés hôtes sont actuellement déplacées à la suite du tremblement de terre.

Au total, la DGPC et la DTM ont identifié 89 370 personnes déplacées internes (21 354 ménages) vivant au sein de communautés hôtes. La grande majorité des PDI vivant dans des communautés d'accueil (83%) ont fui les violences touchant la ZMPP, tandis que 16 pour cent des personnes déplacées – principalement dans le Sud et Grand'Anse- ont été déplacées par des catastrophes. Il est à noter que la moitié (50%) des PDI vivant dans des communautés hôtes du département de Grand'Anse et 20 pour cent des PDI dans le département du Sud ont quitté la ZMPP en raison des violences liées aux gangs à Port-au-Prince.

METHODOLOGIE

Durant les mois de juin à août 2022, la DGPC et l'OIM ont mis en oeuvre la première ronde de l'enquête de référence sur la population déplacée interne dans la Zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP) et dans le Grand Sud. Cette enquête vise à collecter des informations de base sur le nombre de personnes déplacées internes vivant dans les sites et en communautés hôtes. L'enquête se focalise sur les personnes qui ont été déplacées pendant les trois dernières années.

Ce rapport présente les résultats de l'enquête par rapport à la population déplacée vivant au sein de communautés hôtes dans la Zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP) et départements du Sud et de Grand'Anse. Aucune évaluation n'a été menée dans le département Nippes en raison des conditions sécuritaires ayant empêché de mener des enquêtes dans les communautés hôtes. 372 des 429 quartiers de la ZMPP (87%) et 78 des 116 sections communales (67%) dans les départements du Sud et de Grand'Anse ont fait l'objet d'évaluations. L'enquête a été menée de juin à août 2022 et a recueilli des informations sur le nombre de PDI résidant en communauté hôte au travers d'entretiens avec des informateurs clés. Lorsque les conditions d'accès le permettaient, ces entretiens ont été menés dans les quartiers et communautés sites pour vérifier les informations à travers des observations directes. Toutefois, les données restent des estimations basées sur la connaissance communautaire des informateurs clés, et sont donc soumises à possibles biais et erreurs.

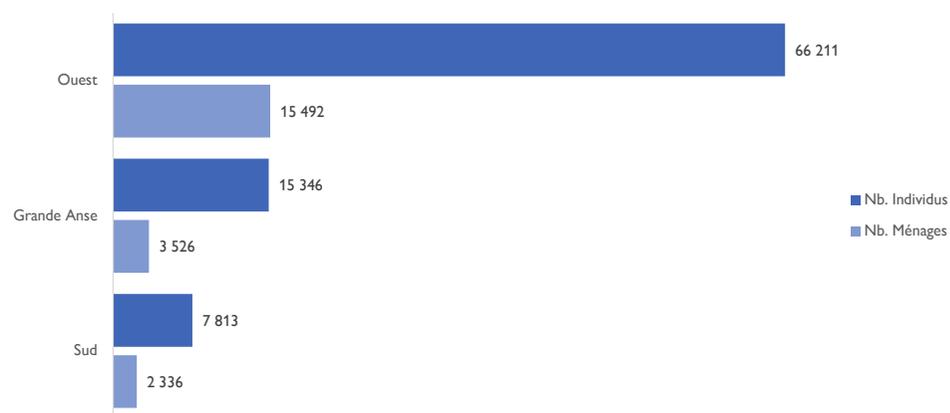


89 370 Personnes déplacées internes (PDI) dans 211 communautés hôtes, comprenant 160 quartiers dans la ZMPP et 51 sections communales dans les départements de Grand Anse et du Sud.

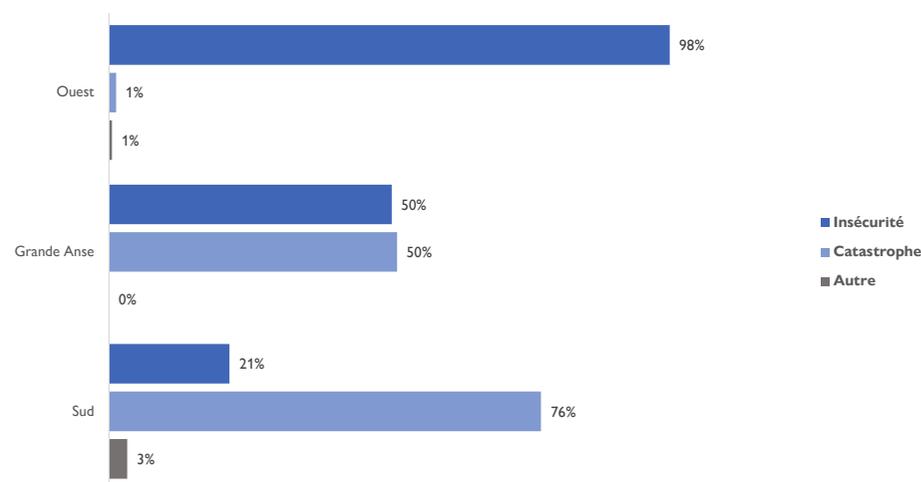


83% déplacés par les violences urbaines, 16% déplacés par des catastrophes et <1% par d'autres facteurs.

POPULATION VIVANT AU SEIN DES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL, PAR DÉPARTEMENT



RAISONS DU DÉPLACEMENT DES PERSONNES DÉPLACÉES VIVANT DANS LES COMMUNAUTÉS HÔTES, PAR DÉPARTEMENT



POPULATION VIVANT AU SEIN DES COMMUNAUTÉS HÔTES ET PROPORTION DES COMMUNAUTÉS HÔTES ÉVALUÉES ACCUEILLANT DES PERSONNES DÉPLACÉES, PAR COMMUNE

	Nb Ménages	% Ménages	Nb. Individus	% Individus	Nb. de CH*	CH avec PDI's	% CHs avec PDI's
Ouest	15 492	73%	66 211	74%	372	160	43%
Delmas	3 739	18%	14 841	17%	73	43	59%
Croix-Des-Bouquets	3 003	14%	14 396	16%	49	10	20%
Pétion-Ville	2 767	13%	11 660	13%	55	19	35%
Cité Soleil	2 750	13%	9 777	11%	27	24	89%
Port-au-Prince	1 662	8%	7 735	9%	88	33	38%
Carrefour	1 421	7%	7 052	8%	58	29	50%
Tabarre	150	1%	750	1%	22	2	9%
Grande Anse	3 526	17%	15 346	17%	33	26	79%
Jeremie	902	4%	4 510	5%	8	5	63%
Roseaux	716	3%	3 150	4%	4	4	100%
Abricots	570	3%	2 745	3%	4	4	100%
Corail	367	2%	1 392	2%	3	3	100%
Beaumont	395	2%	1 105	1%	3	3	100%
Pestel	147	1%	824	1%	5	1	20%
Bonbon	142	1%	728	1%	1	1	100%
Moron	226	1%	701	1%	3	3	100%
Chambellan	61	<1%	191	<1%	2	2	100%
Sud	2 336	11%	7 813	9%	45	25	56%
Les Cayes	735	3%	2 870	3%	6	6	100%
Camp-Perrin	593	3%	1 748	2%	3	3	100%
Torbeck	306	1%	948	1%	2	2	100%
Aquin	244	1%	690	1%	7	4	57%
Chantal	204	1%	587	1%	3	3	100%
Coteaux	93	<1%	310	<1%	3	2	67%
Maniche	43	<1%	255	<1%	3	1	33%
Saint Jean du Sud	50	<1%	200	<1%	2	1	50%
Cavaillon	53	<1%	110	<1%	3	1	33%
Arniquet	10	<1%	75	<1%	2	1	50%
Port-Salut	5	<1%	20	<1%	2	1	50%
Roche a Bateau	0	-	0	-	2	0	-
Saint Louis du Sud	0	-	0	-	7	0	-
Grand Total	21 354	100%	89 370	100%	450	211	47%

Note: CH: Communautés hôtes * Les communautés hôtes sont considérées comme des quartiers dans la ZMPP et des sections communales dans toutes les autres communes, les quartiers n'existant que dans la ZMPP.

RESULTATS DETAILLES

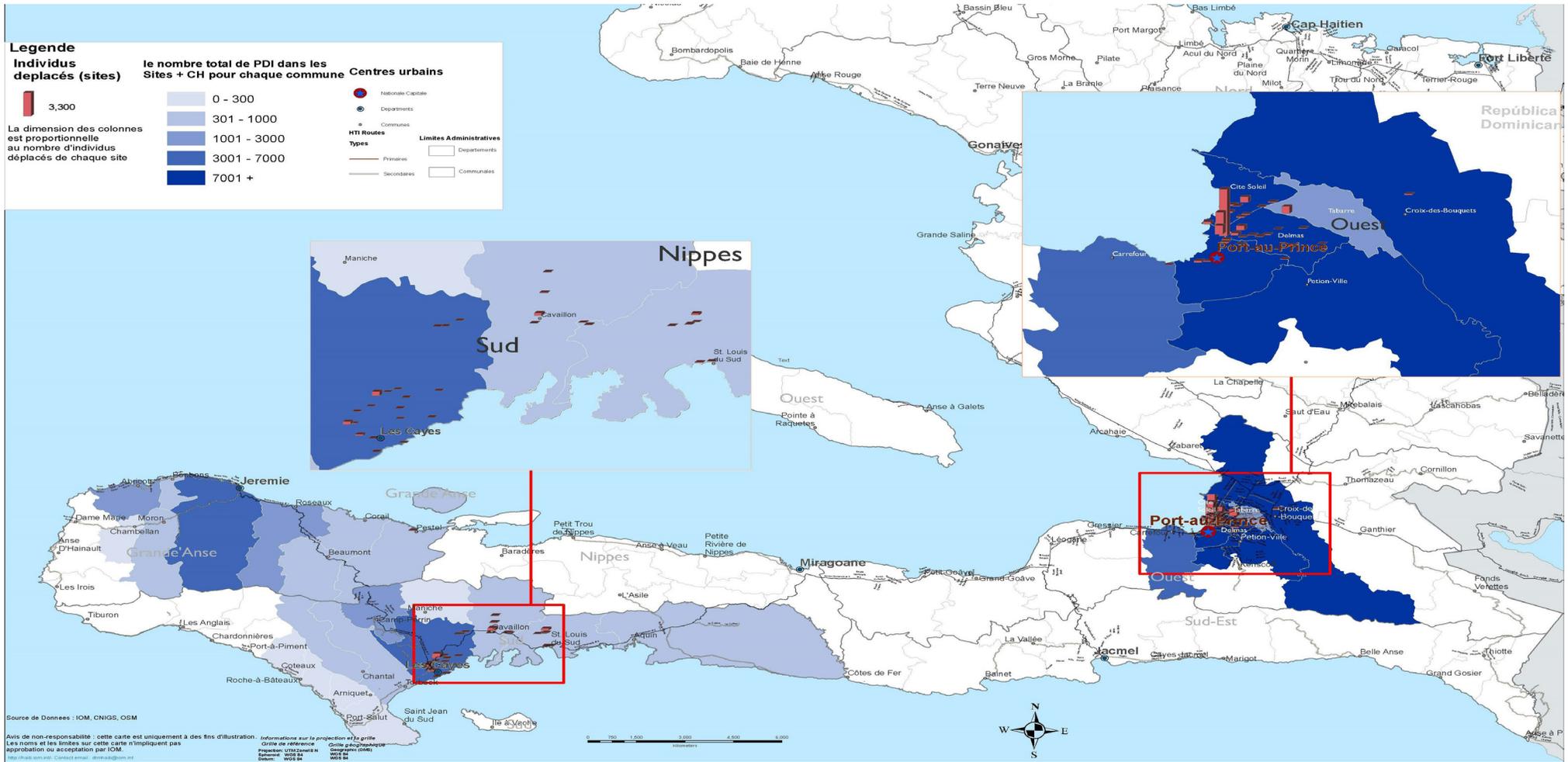
Les communes qui accueillent le plus grand nombre de déplacés internes vivant en communauté hôte sont Delmas (14 841 personnes, soit 3 796 ménages), Croix-des-Bouquets (14 396 personnes, soit 3 003 ménages) et Pétion-ville (11 660 personnes, soit 2 767 ménages). Ces communes sont également celles qui comptent le plus grand nombre de quartiers dans lesquels les déplacés internes ont trouvé refuge : 43 quartiers à Delmas, 10 quartiers à Croix-des-Bouquets et 19 quartiers à Pétion-ville. En revanche, Cité-Soleil, Port-au-Prince et Les Cayes, communes où réside la plus grande partie des déplacés internes vivant dans des sites de déplacement, accueillent respectivement 9 777, 7 735 et 2 870 personnes.

Il existe de grandes différences, parmi les communes hébergeant des populations déplacées, dans les proportions de quartiers et sections communales accueillant des PDI. Dans le département de Grand'Anse, plus des trois quarts des sections communales (79%) hébergent des personnes déplacées, et dans une majorité de communes, toutes les sections communales accueillent des personnes déplacées. Dans la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP), alors que dans l'ensemble 43 pour cent des quartiers accueillent des personnes déplacées, il y a de grandes différences entre les communes. Presque tous les quartiers évalués de Cité-Soleil (89%) et la majorité des quartiers de Delmas (56%) accueillent des personnes déplacées, tandis que les personnes déplacées résident dans 9 pour cent des quartiers de Tabarre et 20 pour cent des quartiers de Croix-des-Bouquets (cette-dernière étant la commune qui accueille le deuxième plus grand nombre de personnes déplacées).



Makeshift shelters in a displacement site of the département of Grand' Anse © IOM Haiti/2022

NOMBRE DE PERSONNES DÉPLACÉES VIVANT DANS DES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL, PAR COMMUNE



Ce rapport a été rendu possible grâce au financement de :



USAID
DU PEUPLE AMERICAIN



United Nations
CERF

Central
Emergency
Response
Fund

